

DEPARTEMENT  
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°4/2024

COMMUNE DE  
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION  
23 janvier 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 janvier 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

19

**PRESENT (E)(S) :** M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme LOUIS - Mme BENTZ – M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA – Mme VANNIER - M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER – M. LE BORGNE - M. DANGE – Mme GLAZIOU – M. GIRAUD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)  
AVEC POUVOIR(S)

3

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :**  
M. LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY  
Mme BOSSARD donne pouvoir à Mme JOALLAND  
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):**

**ABSENT(E)(S):**

ABSENT(E)(S)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GLAZIOU

Modification du tableau des effectifs – Augmentation du temps d'emploi d'un adjoint administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2024

N°4/2024

4.1

**Modification du tableau des effectifs – Augmentation du temps d'emploi d'un adjoint administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe**

Considérant que les inscriptions scolaires se déroulent tout au long de l'année, et que les situations familiales sont de plus en plus complexes et nécessitent un temps d'accompagnement et d'accueil plus long, il est nécessaire d'augmenter le temps d'emploi de l'agent chargé de ces inscriptions.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour augmenter le temps d'emploi d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>nd</sup>e classe de 17.5/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> février 2024.

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire



Philippe BONNIN